

Plan de relance COVID-19 de la BPO - Mise à jour

C.A. de la BPO

Mardi 9 février 2021



Contexte



- Deux rapports ont déjà été présentés au C.A. de la BPO, le 28 mai 2020 (priorité 1) et le 23 juin 2020 (priorités 2 à 5).
- Dans celui de juin, on demandait au personnel de présenter un rapport subséquent au plus tard au premier trimestre de 2021.
- **Objectifs du rapport d'aujourd'hui** : Présenter une feuille de route pour le reste de la pandémie, parler des leçons tirées et des possibilités, et offrir (un peu) de stabilité en ces temps incertains.



Définitions

- **Pendant la pandémie :**

Période où les mesures de protection sont toujours obligatoires et où la BPO devra habilement naviguer entre les niveaux de services (les 12 à 18 prochains mois, environ).

- **Après la pandémie :**

Une fois déclarée la fin de la pandémie.



Leçons tirées et possibilités

Exemples :



Soraya Allibhai (CSCSCO) et la tablette électronique de la BPO

- Les données sont essentielles, et peuvent parfois diverger.
- Possibilité de mettre en place de nouveaux services, d'améliorer des services et de nouer de nouveaux partenariats.



Pendant la pandémie : piliers stratégiques

1. Mise en place d'un service sans contact dans toutes les succursales et à tous les arrêts du Bibliobus
2. Ajout progressif de services, afin de profiter des occasions d'offrir des services supplémentaires à certains endroits
3. Adaptation efficace aux nouvelles restrictions et aux consignes de réouverture provinciales
4. Prolongation des heures d'ouverture



Prochaines étapes

- Faire participer le comité spécial
- Aviser le C.A. de la mise en œuvre du plan
- Faire un compte-rendu de l'avancement du plan à ses réunions de 2021
- Continuer de s'adapter aux changements à mesure qu'ils surviennent



Cadre provincial pour l'intervention contre la COVID-19 (zones)

Verte : Prévention Règl. de l'Ont. 364/20	Jaune : Protection Règl. de l'Ont. 364/20	Orange : Restriction Règl. de l'Ont. 364/20	Rouge : Contrôle Règl. de l'Ont. 263/20	Grise : Confinement Règl. de l'Ont. 82/20	Autres restrictions (Fermeture du 26 déc. 2020 – Décret de rester à domicile du 14 janv. 2021)
Distanciation de 2 m. 50 personnes à l'intérieur. Dépistage des employés, EPI.	Distanciation de 2 m. 50 personnes à l'intérieur. Dépistage des employés, EPI.	Distanciation de 2 m. 50 personnes à l'intérieur. Dépistage des employés, EPI.	Distanciation de 2 m. 10 personnes à l'intérieur. Dépistage des employés, EPI.	Distanciation de 2 m. Pas de rassemblements intérieurs. Dépistage des employés, EPI.	Interdiction aux clients d'entrer à l'intérieur.
Consultation sur place et utilisation des ordinateurs permises. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.	Consultation sur place et utilisation des ordinateurs permises. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.	Consultation sur place et utilisation des ordinateurs permises. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.	Consultation sur place et utilisation des ordinateurs permises. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.	Emprunt, retour et livraison de livres sans contact. Consultation sur place interdite; utilisation des ordinateurs permise. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.	Collecte, retour et livraison en bordure de rue. Aucun accès au bâtiment. Obligatoire : désinfection ou quarantaine d'une durée appropriée des articles retournés à la Bibliothèque.



Des questions?